

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
Sauer Pechelbronn**

Nombre de membres : 67

Séance du 07 AVRIL 2008
sous la présidence de M. Jean-Marie HAAS

Votants présents : 67

Tous les délégués, sauf

M. HERRMANN et M. TROG, (excusés) qui étaient représentés respectivement par
M. Dany WALTER et M. Jean-Jacques BASTIAN (suppléants).

DEL. N° 037/2008conseil

OBJET : ELECTION DU PRESIDENT (L. 2122-7 du CGCT)

Suite à la mise en place du nouveau conseil communautaire, le conseil procède à l'élection du Président et du Bureau.

M. Joseph GOETZ, doyen d'âge des membres présents procède à l'appel de candidature (s) pour la présidence de la communauté de communes Sauer Pechelbronn.

1^{er} tour du scrutin

M. Gilbert LIEHN, M. Jean-Marie HAAS, M. Alphonse SIBLER, se déclarent candidats.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, le conseil communautaire procède à l'élection du Président au scrutin secret.

Votants : 67 Bulletins exprimés valides : 67

Ont obtenu :

M. Gilbert LIEHN : 12 voix

M. Jean-Marie HAAS : 25 voix

M. Alphonse SIBLER : 29 voix

M. Charles SCHLOSSER : 1 voix

2^e tour du scrutin

M. Jean-Marie HAAS et M. Alphonse SIBLER se déclarent candidats.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, le conseil communautaire procède à l'élection du Président au scrutin secret.

Votants : 67 Bulletins exprimés valides : 67

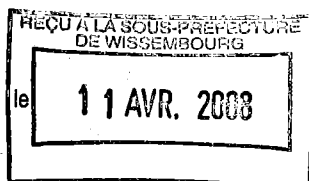
Ont obtenu :

M. Jean-Marie HAAS : 34 voix

M. Alphonse SIBLER : 33 voix

**M. Jean-Marie HAAS est élu Président
de la communauté de communes Sauer Pechelbronn.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 08 avril 2008

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Jean-Marie HAAS